Projets d'entreprise

Responsabilité sociétale des entreprises

Responsabilité Sociétale des Entreprises :

Or

- Corporate social responsibility
- Corporate conscience
- Corporate citizenship

RSE = CSR

- Social performance
- Sustainable responsible business

Pratiques d'affaires durables,
 de meilleures pratiques, plus responsables

Parties prenantes

Responsabilité:

- •de l'Assemblée générale
- des Administrateurs
- du Comité de direction

Loi de « Corporate Gouvernance »

•Autres parties prenantes?
RSE

RSE: EU définition

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) désigne l'intégration volontaire

- d'objectifs sociaux et environnementaux
- dans les activités commerciales des entreprises,
- et dans leurs relations avec leurs

partenaires.

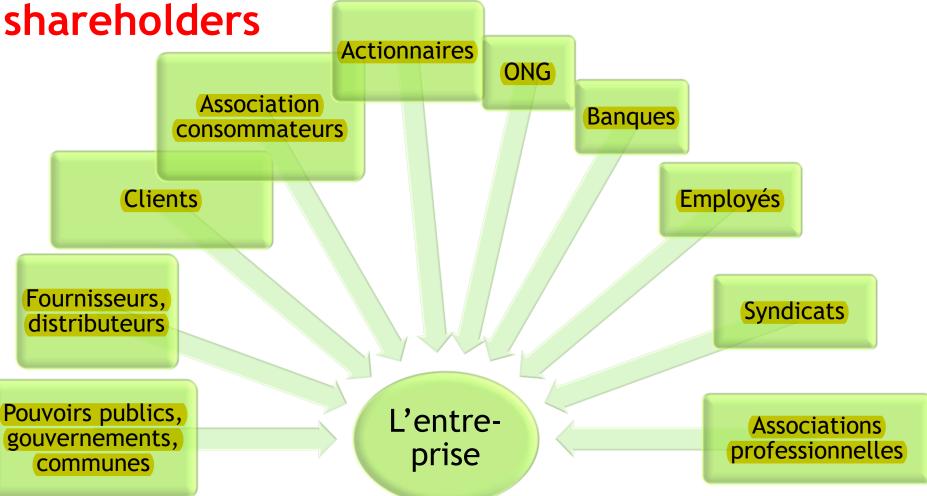
Parties prenantes

Pas uniquement actionnaires

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:c00019
ORGA entreprises 14/02/2017

Stakeholders and not only shareholders

Parties prenantes



Intérêts des parties prenantes

Intégrer les attentes et les intérêts des parties prenantes dans la stratégie d'entreprise :

- Rentabilité financière n'est pas le seul critère de performance!
- Conserver des activités déficitaires pour préserver l'emploi
- Ne pas vendre des produits qui ont un coût social (maladie professionnelle due à certains composants)
- Dépenser pour la collectivité (ou accepter une diminution du profit)

Stratégique 9è éd., G. Johnsn, R. Whittington, K. Scholes, F. Fréry, 2011, Pearson Education France, pp 166-167

Responsabilité Sociétale des Entreprises :

L'engagement des organisations à se comporter de manière éthique et à contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de vie de leurs employés, de leur famille et de la société au sens large.

http://www.wbcsd.org

Business solutions for a sustainable world

Limiter son aspect négatif sur la société

Façon de penser

Façon d'agir

RSE

Ethique

Prise de conscience morale

Responsabilité

Geste social

Transparence

Geste Environnemental

UE: Vers une entreprise durable et compétitive

- 1. (Inclusion des groupes défavorisés dans le marché du travail)
- 2. Formation tout au long de la vie
- 3. Amélioration de la santé publique
- 4. Innovation en matière sociale & environnementale
- 5. Réduction pollution + emploi rationnel des ressources naturelles

+ valeurs européennes,

respect des droits de l'homme...

+ objectifs du millénaire pour le développement

http://europa.eu/legislation_summaries/external_trade/c00019_fr.htm

Questions sur la RSE (1)

Les entreprises doivent-elles être tenues responsables de:

- Protection sociale des salariés :
 - Mutuelle santé ?
 - Extension congés maladie et parentaux ?
 - Aide aux conjoints et dépendants...?
- Conditions de travail :
 - Amélioration de l'environnement de travail ?
 - Renforcement des normes de sécurité ?

Stratégique 9è éd., G. Johnsn, R. Whittington, K. Scholes, F. Fréry, 2011, Pearson Education France, page 169

Questions sur la RSE (2)

- Aspects écologiques:
 - Réduction de la pollution en deçà des normes légales ?
 - Préservation de l'énergie ?
- Produits:
 - Prévention des dangers liés à l'utilisation des produits ?
- Fournisseurs:
 - Procédure d'achat équitable ?

Stratégique 9è éd., G. Johnsn, R. Whittington, K. Scholes, F. Fréry, 2011, Pearson Education France, page 169

Questions sur la RSE (3)

- Emplois :
 - Favoriser les minorités à l'embauche ?
 - Préserver l'emploi en cas de situation difficile ?
- Droits de l'homme:
 - Travail des enfants ?
 - Liberté syndicale ?
 - Embargo économique, ne pas travailler avec certains fournisseurs ?

•

Stratégique 9è éd., G. Johnsn, R. Whittington, K. Scholes, F. Fréry, 2011, Pearson Education France, page 169

Avantages de la RSE

- •Réduire le risque de réactions négatives de la part des parties prenantes
- Attirer et conserver un personnel loyal et motivé
- Contribuer à l'avantage concurrentiel :
 situations mutuellement bénéfiques
 - Ex: réduire le CO2 Volvo

Stratégique 9è éd., G. Johnsn, R. Whittington, K. Scholes, F. Fréry, 2011, Pearson Education France, pp 166-167

Entrepreneuriat social

Macha Bertrand - mémoire UCL INGE 2009

L'entrepreneuriat social

Entreprise qui poursuit une mission sociale

Tout en assurant sa viabilité financière

Au travers d'une activité économique rentable

Exemple: la Grameen bank - micro-finances

- Crédit aux plus pauvres des pauvres au Bangladesh rural
- Crédit = arme pour combattre la pauvreté
- Termes et conditions appropriés Mais remboursement et intérêts.

Valeurs

RSE et entrepreneuriat social

RSE

- Prise de conscience morale ou
- Geste moral ou environnemental

Apporter du social à (l'économie)

Entrepreneuriat social

Besoin d'innovationdans le secteur social

Injecter de l'écon dans le social

Valeurs

Questions?

Ethique personnelle

Texas instrument

- Action légale ?
- Action en phase avec les valeurs de l'entreprise ?
- (Et vos valeurs ?)
- Devant la presse ?

Vous sentez-vous à l'aise quand vous travaillez pour cette entreprise ?

- Si non, STOP
- Si non, STOP
- Interrogez votre conscience
- Si cela devenait public demain, le feriez-vous aujourd'hui?

Questions?

<u>Stratégique 9è éd., G. Johnsn, R. Whittington, K. Scholes, F. Fréry, 2011, Pearson Education France</u>, page 170

Le modèle social belge

Pour info: modèle social Européen

http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=500

La concertation sociale

http://www.emploi.belgique.be

Système de concertation sociale

- Système institutionnel de négociation
- A différents niveaux entre les partenaires sociaux:
 - Organisations patronales (organisations représentatives des employeurs)
 - Organisations syndicales (représentatives des travailleurs)
- Système qui permet de conclure des Conventions
 collectives de travail (CCT)

Différents niveaux

14/02/2017

Niveau interprofessionnel
Commission paritaire par secteur d'activité
(Entreprises)

Différents niveaux

Groupes des « 10 » AIP (accord interprofessionnel) CNT (Conseil national du travail) (CCT intersectorielles) Conseil Supérieur pour la prévention et la protection	Niveau interprofessionnel
CCT sectorielles	Commission paritaire par secteur d'activité
CCT d'entreprise	Entreprises
treprises	24

1

Accord interprofessionnel

- Un accord interprofessionnel est un accord-programme ou un accord-cadre conclu tous les 2 ans par les représentants des partenaires sociaux du secteur privé.
- Un tel accord est élaboré au sein du «Groupe des 10».
- Un tel accord s'applique à tous les secteurs. Il peut contenir des dispositions notamment en matière de formation, salaire minimum garanti, évolution salariale, les réductions de charges, les revenus de remplacement etc.
- Il trace également un cadre pour des négociations dans les secteurs.

Groupe des 10

Le "groupe des dix" compte en réalité 11 membres:

- 2 représentants de la CSC / ACV,
- 2 de la FGTB / ABVV,
- 1 de la CGSLB / ACLVB,

Banc syndical

Banc patronal

- 2 + 1 de la FEB / VBO
- 1 de l'Unizo,
- 1 de l'Union des classes moyennes (UCM) et
- 1 du Boerenbond.

Il est également appelé "groupe des partenaires sociaux".

http://www.csc-en-ligne.be/concertation/groupe_dix/groupe_dix.asp

Groupe des 10

- Ce groupe fixe des lignes de force en ce qui concerne les grands thèmes socio-économiques et insiste sur le fait qu'il veut être entendu et impliqué lorsque des choix politiques doivent être faits en la matière.
- Dossiers dont on a beaucoup parlé: (12/2014 2015)
 - Harmonisation statut ouvrier-employé
 - Fin de carrière (crédit-temps & prépensions)
 - Deuxième pilier pension
- 1. Pension légale
- 2. Pension complémentaire employeurs
- 3. Assurances pension individuelles

http://www.csc-en-ligne.be/concertation/groupe_dix/groupe_dix.asp

Dossiers concertation sociale

- Formation des salaires pour la période 2015-2016 et la question d'une éventuelle marge salariale.
 - Selon le rapport technique du Conseil central de l'économie (CCE), l'écart salarial entre la Belgique et ses trois principaux voisins a été ramené à 2,9% fin 2014 contre 4,2% fin 2013 et 4% fin 2012.
- Répartition de l'enveloppe Bien-être aussi (319 millions d'euros en 2015 et 627 millions en 2016), qui doit permettre d'augmenter les allocations sociales et les petites pensions.
- Convention collective pour accord de fin décembre

CNT & Conseil Supérieur PPT

Le Conseil National du Travail

http://www.cnt-nar.be/Qui-sommes-nous.htm

et

Le Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail

http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=577

ont principalement une compétence d'avis.

Différents niveaux

Groupes des « 10 » AIP (accord interprofessionnel) CNT (Conseil national du travail) (CCT intersectorielles) Conseil Supérieur pour la prévention et la protection	Niveau interprofessionnel
CCT sectorielles	Commission paritaire par secteur d'activité
CCT d'entreprise	Entreprises
treprises	30

2

Commissions paritaires

Les commissions paritaires ont été mises en place pour négocier ces CCT dans chaque secteur d'activité.

Les résultats concernent aussi bien les conditions de travail que le salaire ou encore la gestion de la paix sociale.

Leurs missions sont les suivantes:

- conclure des conventions collectives de travail;
- prévenir ou régler des conflits sociaux;
- conseiller le gouvernement, le Conseil national du travail ou le Conseil central de l'économie;
- accomplir chaque mission qui leur est confiée par une loi.

Paix sociale

Lors de la conclusion des conventions collectives de travail, les représentants du patronat et ceux des syndicats s'engagent, pendant la durée de validité de cette CCT, à respecter les dispositions contenues dans l'accord. Cela permet de garantir la paix sur le plan social.

Différents niveaux

Groupes des « 10 » AIP (accord interprofessionnel) CNT (Conseil national du travail) (CCT intersectorielles)	Niveau interprofessionnel
Conseil Supérieur pour la prévention et la protection CCT sectorielles	Commission paritaire par
	secteur d'activité
CCT d'entreprise	Entreprises

3

Conventions Collectives de Travail

- Une CCT est un accord conclu
 - entre une ou plusieurs organisations syndicales et une ou plusieurs organisations patronales ou un ou plusieurs employeurs,
 - fixant les relations individuelles et collectives de travail entre employeurs et travailleurs d'entreprises ou d'une branche d'activités et
 - réglant les droits et devoirs des parties contractantes.

http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=513

Conventions CT (2)

- Sujet en rapport avec le travail :
 - salaire, procédure de licenciement, assurancesgroupe, régime de bonus,...
- Cet accord n'est pas qu'un simple document car le contrat de travail individuel ne peut y déroger si facilement.
- L'employeur ne peut pas non plus priver l'employé de droits qu'il a obtenus en vertu d'une CCT.

2 organes dans les entreprises

- Comité pour la prévention et la protection au travail
- Conseil d'entreprise

Comité pour la prévention et la protection au travail

Le CPPT prend des initiatives afin d'améliorer le bien-être des travailleurs dans les entreprises.

- Concerne : Procédures concernant la participation directe des travailleurs dans le cadre du bien-être au travail
- Quand ? Dépend du nombre de travailleurs : Un Comité doit être institué dans toutes les entreprises d'au moins 50 travailleurs en moyenne.

CPPT

- Si, pour quelles que raisons que ce soit, un Comité pour la prévention et la protection au travail n'a pas été institué, les tâches et les compétences de cet organe de concertation sont automatiquement transférées à la Délégation syndicale
- Dans les entreprises, où il n'existe ni Comité ni délégation syndicale, il faut faire appel aux travailleurs mêmes

CPPT: mission

- En application de l'article 65 de la Loi du 4 août 1996,
- •le Comité a essentiellement pour mission de rechercher et de proposer tous les moyens et de contribuer activement à tout ce qui est entrepris pour favoriser le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Principalement, compétence d'avis, de propositions et de droit à l'information.

Conseil d'entreprise

- Le conseil d'entreprise est en premier lieu un organe de consultation entre l'employeur et les représentants des travailleurs.
- En tant qu'organe bipartite, il est composé d'une part :
 - des représentants des travailleurs, élus lors des élections sociales (tous les quatre ans)
 - du chef d'entreprise et de ses délégués désignés par lui.

CE: missions (1)

- Recevoir des informations sur la situation de l'entreprise
 - Economiques
 - Financières
 - en matière d'emploi

(état du marché, perspectives économiques, carnet de commandes, programmes de développement, de rationalisation, d'organisation ou de réorganisation, effectifs...).

CE: missions (2)

- Elaborer ou modifier le règlement de travail en vigueur dans l'entreprise.
- Gérer les œuvres sociales instituées dans l'entreprise pour le bien-être du personnel.
- Donner des avis et formuler des suggestions quant au fonctionnement de l'entreprise.

CE: missions (3)

Missions de contrôle:

- l'application de dispositions légales ou réglementaires
- l'application de dispositions résultant des conventions collectives
- l'application du règlement de travail
- les mesures collectives d'ordre social prises unilatéralement par l'employeur.

Questions - réponses